

BORDEREAU DE VERSEMENT AUX ARCHIVES DEPARTEMENTALES DE LA SOMME

Partie réservée au service versant

Nom du service : Direction Régionale des
Douanes de PICARDIE

Date du versement : 3 Mars 1988

Nombre d'articles (3) : 3

Partie réservée aux Archives

N° du versement : 1186 w 1a 3

Date de prise en charge : 3 mars 1988

Métrage : 0,30

Numéro de l'article	Description des articles	Dates Extrêmes	Communicabilité (1)	Année d'élimination	Observations (2)
	<u>Dossier individuels d'agents radiés des cadres :</u>				
27 1	Dossier LIEBERT Danielle ; Dossier SAVREUX Michel	01.1982 05.1982		2082 2082	
28 2	Dossier LOUBINOX Francis Dossier DUPONT André Dossier PIGNATO Nicole	06.1982 07.1982 09.1982		2082 2082 2082	

Indexation

1. Indiquer I en cas de communicabilité immédiate (décret n° 79-1037 du 3 décembre 1979) et D en cas de communicabilité à 60 ans (décret n° 79-1038 du 3 décembre 1979).
2. Notamment localisation en cas de rangement des documents en ordre discontinu.
3. Un article est constitué par une liasse (max. 10 cm épaisseur) ou un registre.

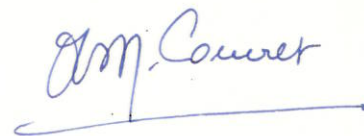
Partie réservée au service versant			Partie réservée au Archives		
Numéro de l'article	Description des articles	Dates extrêmes	Communicabilité (1)	Année d'élimination	Observations (2)
29 3	Dossier GRAND Louis	10.1982		2082	
	Dossier DELPIERRE Oscar	11.1982		2082	

Le chef du service versant

Le Directeur des Services d'Archives

P. le Directeur Régional
et p.a. le Chef des Bureaux


E. BERDAL



1. Indiquer I en cas de communicabilité immédiate (décret n° 79-1037 du 3 décembre 1979) et D en cas de communicabilité à 60 ans (décret n° 79-1038 du 3 décembre 1979).
2. Notamment localisation en cas de rangement des documents en ordre discontinu.